
Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

Mai 2016

Approbation des s.a.

Nouvelles substances utilisables en
Agriculture Biologique

Extension d'usage

Nouvelles autorisations provisoires

Non approbation (retrait) de
substances actives

Retrait d'usage

Réglementation

Sécurité applicateur

Divers

Approbation des substances actives

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Nouvelles substances utilisables en Agriculture Biologique

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Extension d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Nouvelles autorisations provisoires

COACH PLUS (dimétorphe 72 g/L + pyraclostrobine 40 g/L)

Le produit COACH PLUS, produit de référence à base de dimétorphe et de pyraclostrobine, a obtenu une dérogation de 120 jours pour l'usage :

Fines herbes (uniquement basilic et persil) * Traitement des parties aériennes * Mildious

Dose : 2.5 L/ha

Nombre d'applications maximum : 2 maximum par ha et par an

ZNT (protection des organismes aquatiques) : 5 m

DAR : 7 jours en plein champ / 14 jours sous abri

Pour en savoir plus : consulter [alim'agri](#)



Non approbation (retrait) de substances actives

acétate de (Z)-13-hexadécén-11-yn-1-yle

Non-approbation de la substance active acétate de (Z)-13-hexadécén-11-yn-1-yle (décision du 22 avril 2016).

Date de retrait d'autorisation : 13/11/2016

Délai de grâce : 13/11/2017

[>> lien](#)

isobutyrate de (Z,Z,Z,Z)-7,13,16,19-docosatétréén-1-yle

Non-approbation de la substance active isobutyrate de (Z,Z,Z,Z)-7,13,16,19-docosatétréén-1-yle (décision du 22 avril 2016).

Date de retrait d'autorisation : 13/11/2016

Délai de grâce : 13/11/2017

[>> lien](#)



Retrait d'usage

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Réglementation

Programme communautaire de contrôle destiné à garantir le respect des teneurs maximales en résidus de pesticides

Ce nouveau programme vise à **contrôler**, en 2017, 2018 et 2019 **les teneurs en résidus de certains pesticides sur les 30 à 40 denrées alimentaires** constituant les composantes principales du régime alimentaire dans l'Union Européenne afin de vérifier le respect du règlement 396/2005.

[Contrôle résidus](#)

Produits naturels peu préoccupants (PNPP) à usage biostimulant

Le décret n° 2016-532 indique la procédure et les conditions d'autorisation des substances naturelles à usage biostimulant.

[Décret](#)

L'arrêté du 27 avril 2016 établit la liste des substances naturelles à usage biostimulant.

[Arrêté](#)

Une note de synthèse a été rédigée.

[Synthèse](#)

Modification des LMR

Rectificatif au règlement N°2016/71

Les LMR des substances actives citées ci-après, viennent d'être rectifiées par rapport au règlement N°2016/71 (cf. veille réglementaire de février 2016).

- **flonicamide** (pas de modification pour les PPAM)
- **flutriafol** (pas de modification pour les PPAM)
- **pirimicarbe** (pas de modification pour les PPAM)
- **prothioconazole** (pas de modification pour les PPAM)
- **téflubenzuron** (pas de modification pour les PPAM)

[>> Lien](#)

Proposition de modification des LMR

flonicamid (CAS 158062-67-0)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **flonicamid** sur fines herbes et fleurs comestibles.

[>> Lien](#)

glyphosate (CAS 1071-83-6)

Une demande de modification de LMR a été portée pour la substance active **glyphosate** sur graines de bourraches.

[>> Lien](#)

Evaluation des LMR existantes – articles 12(1) et 12(2) du règlement 396/2005

tebufenpyrad (CAS 119168-77-3) – article 12(1)

Les LMR existantes sur la substance active **tebufenpyrad** vont être réévaluées par l'EFSA car des informations semblent manquer, induisant un risque possible pour le consommateur.

[>> Lien](#)



Sécurité applicateur

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Divers

Pas d'informations actuellement sur ce thème.



Si vous souhaitez vous désinscrire à cette lettre de diffusion, [cliquez ici](#).
Recommander la veille réglementaire, [cliquez ici](#).